



Déclaration Conseil de Formation

du 24/01/2018



L'un des enjeux de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République est la formation initiale et continue des personnels enseignants.

Le SE-Unsa a écrit au Président Macron suite à son élection, pour lui demander de développer une politique de formation ambitieuse des personnels, en poursuivant une formation initiale professionnalisante et en assurant une formation continue tout au long de la vie dans le cadre du développement professionnel qui favorise les évolutions de carrière.

Si la formation initiale a été refondée avec la création des ESPE, il faut continuer à parfaire ce nouveau modèle en prenant en compte les nombreuses observations centralisées par le réseau des ESPE.

Si l'alternance entre formation et pratique professionnelle est bien perçue cependant les professeurs des écoles stagiaires expriment leur épuisement. La charge de travail est importante. Le SE-Unsa rappelle que l'articulation entre les exigences universitaires et les contraintes quotidiennes de la classe doit viser un équilibre. A ce propos, il est indispensable de développer la communication PESPE et PEMF au sein d'un véritable partenariat. A noter que la notification du tuteur PESPE a, cette année encore, parfois été très tardive laissant certains PES en attente de cet accompagnement. Enfin, le SE-Unsa souhaite attirer à nouveau l'attention sur la confusion qui a eu lieu en ce début d'année à propos de la réunion de rentrée de classes des écoles berceaux. Un certain nombre de PES s'est vu refuser l'autorisation d'y participer. Il aura fallu attendre plusieurs semaines pour que la situation soit régularisée. Le SE-Unsa demande que l'ensemble des stagiaires puisse à l'avenir participer à ces réunions

Pour la rentrée des stagiaires, le SE-Unsa approuve la prise de poste à deux stagiaires sur la première semaine de classe. Cette organisation doit être reconduite car la mise en stage est un plongeon dans la situation professionnelle et les stagiaires doivent être particulièrement accompagnés et soutenus durant les premières semaines.

Les professeurs des écoles (PES) sont en quête d'enseignements pratiques dès la rentrée de septembre. Des Unités d'Enseignement (UE) ont été plébiscitées par les stagiaires de l'année dernière parce qu'elles se basent sur l'observation et l'expérimentation : elles sont professionnalisantes. C'est le cas du module 2A2E qui permet à ces nouveaux professeurs de mettre en perspective leur pratique avec les attendus et les exigences de leur niveau de classe. Le repositionnement en début d'année de cette U.E est approuvé par les PES.

Tous les stagiaires reconnaissent l'importance des visites des tuteurs en classe. Le SE-Unsa relaie l'attente d'un suivi au plus près de la pratique dès les premiers temps de l'année scolaire dans la perspective d'une entrée dans le métier sereine et accompagnée.

Concernant les parcours personnalisés proposés, les PES n'en comprennent pas les disparités d'évaluation. Au SE-Unsa, nous demandons des évaluations harmonisées entre les professeurs au sein d'une même discipline, avec des critères transparents afin de palier l'inéquité vécue. De plus, concernant la formation, le SE-Unsa souhaiterait que les travaux collaboratifs soient encouragés. En allégeant potentiellement, la charge de travail, ces types de travaux seront plus

faciles à accompagner, seront plus rassurants pour les stagiaires et développeront des formes de travail en équipe inhérentes à la professionnalité enseignante.

La libération du mercredi est saluée par les stagiaires. Cette année, certains mercredis sont prévus pour être utilisés pour le mémoire de recherche ce qui répond à un souhait exprimé. Toutefois, des PES nous ont fait remonter se sentir délaissés concernant la rédaction du mémoire, et d'autres déplorent ne pas avoir pu librement en choisir le thème.

Pour le SE-Unsa, il faut donc encore approfondir la formation initiale en alternant une formation professionnelle universitaire et des parcours adaptés. On ne peut pas tout faire pendant l'année de stage. Pour le SE-Unsa, le continuum de formation de la licence aux premières années d'exercice doit devenir réalité. Il doit permettre d'accompagner les nouveaux enseignants dans leurs premières années d'exercice. Le SE-Unsa s'interroge sur la suppression des parcours de formation spécifique aux néo-titulaires dans le PLF cette année.

Trois jours de formation continue par an en moyenne en France contre 8 jours dans les pays de l'OCDE....c'est peu. La qualité doit être au rendez-vous et les personnels doivent pouvoir être pris en compte dans leurs besoins mais aussi leurs aspirations et leurs projets. « Les enseignants en France sont moins nombreux à participer à la formation continue et pour des durées plus courtes », soulignait le comité de suivi de la réforme de la formation des enseignants. C'est un fait, les stages longs ne sont proposés dans notre département qu'à des publics ciblés. De même, les modules de formation d'initiative nationale, quand ils sont ouverts à tout enseignant, sont en pratique réservés à des enseignants qui ont déjà un « profil » spécialisé.

Pour le SE-Unsa, il convient de substituer à la logique de formation continue actuelle, ponctuelle et thématique, la logique de développement professionnel conçu comme un parcours de formation construit avec le professionnel lui-même. Elle doit être certifiante et diplômante. Nous sommes favorables à la mise en place d'une formation dynamique, non pas sur un modèle unique normatif, mais avec de la diversité, tant au niveau des contenus que des modalités et des durées. « Les contenus de formation doivent répondre aux attendus, aux projets individuels ou collectifs, mais aussi aux contextes de travail et aux problèmes professionnels rencontrés. » (Rapport sur la formation continue Comité national de suivi de la réforme de la formation des enseignants et personnels d'éducation- novembre 2016)

Développer une politique de formation ambitieuse des personnels, c'est un enjeu d'Education nationale. C'est également un moyen d'offrir aux enseignants la possibilité d'exercer d'autres fonctions dans notre ministère ou dans la Fonction publique voire réorienter complètement leur vie professionnelle. Pour le SE-Unsa, cette mobilité professionnelle doit être facilitée, choisie et conçue, comme un facteur d'enrichissement au bénéfice du Service public mais aussi comme une possibilité d'évolution professionnelle. Quand elle est adaptée aux attentes et aux besoins des enseignants, c'est enfin un moyen efficace de lutte contre les risques professionnels. Développer la formation pour améliorer la satisfaction professionnelle est un enjeu de santé au travail.

Pour le SE-Unsa
Vincent Bourguignon